

« l'expérience sociologique »

mais qui, à la longue, paraissent exaspérants. Aussi d'aigres propos s'échangèrent-ils, et pour finir nous fimes table à part, ne nous rencontrant que quand les besoins du service l'exigeaient impérieusement. Tout cela, plus tard, me parut un peu ridicule, et je suppose que le lecteur sera de mon avis.

Le problème est plus ardu encore lorsqu'il s'agit d'une expédition de longue haleine, en des régions où le climat insalubre agit sur le tempérament des participants, dont il « remue la bile », ainsi que l'on dit familièrement. Or, dans une entreprise de ce genre doit régner parfaite cohésion, cordiale entente entre le chef et ses subordonnés qui, de leur côté, doivent s'efforcer de vivre en bonne harmonie, ce qui n'est pas toujours facile. Aussi un chef d'expédition ne saurait-il choisir avec trop de soin ses collaborateurs. Le rêve serait évidemment de soumettre ceux-ci à un essai, avant le départ. Une fois à pied d'œuvre, en effet, soit sur le théâtre des opérations, le chef, nécessairement, doit user des outils qu'il a en mains, si j'ose dire. A plusieurs reprises, des expéditions de grand style, dirigées par des explorateurs de renom, ont failli subir un échec, dû précisément à ce manque de cohésion entre les participants. Rappelez-vous la fameuse expédition de Stanley au secours d'Emin-Pacha et les mécomptes sans nombre que subit le grand explorateur lors de cette entreprise, qui dura trois ans, de 1887 à 1889.

Un autre exemple souvent cité, dans ce domaine, est celui de Burton et de Speke qui, en 1858, découvrirent le lac Tanganyika. Les deux explorateurs, ensuite, comptaient se diriger vers le nord pour vérifier l'existence d'un autre lac, « grand comme une mer », dont leur avaient aussi parlé les traitants de la côte. Cependant Burton, accablé par la fièvre, ne put se mettre en route, et c'est à Speke qu'échut la gloire de découvrir l'Ukerewe, par lui baptisé Victoria-Nyanza. Lorsque Speke, quelques mois plus tard, retrouva, à Taborah, Burton, auquel il annonça avec orgueil le résultat de son voyage, celui-ci se montra sceptique et fit comprendre à son compagnon, en termes assez blessants, qu'il ne prenait point au sérieux sa découverte. Dès lors la brouille se mit entre les deux hommes dont les noms, ô ironie, demeurent indissolublement liés l'un à l'autre, dans l'histoire de l'exploration africaine.

Nous voici bien loin du Mississipi et des quatre célibataires, deux de chaque sexe, qui, à la fin de juillet comptaient entreprendre la descente du « Père des eaux ». Et, qui sait ? « l'expérience sociologique » finira peut-être par un double mariage. Ainsi, elle aura servi à quelque chose !

René Gouzy.

Extrait du Journal: **Journal de Genève**
12 Sept. 1951
Genève

Un conflit délicat « L'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne »

par Jacques de Senarclens

Sous le titre « L'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne », la chancellerie de ce canton vient de publier les diverses pièces de la discussion qui s'est récemment déroulée entre le conseiller d'Etat M. Feldmann et le professeur K. Barth. Bien que plusieurs journaux suisses et étrangers se soient déjà exprimés avec plus ou moins de bonheur sur ce conflit délicat, il n'est peut-être pas inutile d'y revenir. De quoi s'agit-il ?

Attaque :

Le conseiller d'Etat Feldmann fit, en mars dernier, au Grand Conseil bernois, une déclaration dans laquelle il accusait une certaine tendance théologique de nier la tolérance religieuse et de vouloir imposer sa conception du christianisme. Cette tendance menacerait d'établir à côté d'une Eglise confessionnelle une école confessionnelle. La direction du séminaire de Muristalden, attaquée par cette déclaration, répondit qu'elle n'avait rien à voir avec une telle tendance, à supposer que celle-ci existât ; qu'elle approuvait la tolérance religieuse, excepté vis-à-vis de tendances qui mettent en question les fondements mêmes de l'Eglise ; qu'elle ne prétendait pas imposer aux autres « son christianisme », mais conserver la liberté de déclarer clairement ce qu'elle considère comme vrai ; qu'elle n'avait jamais tenté de transformer l'école d'Etat en une école confessionnelle.

Pour éclairer ce débat, la brochure nous offre d'autres documents : d'abord un exposé du directeur du séminaire en question qui met en cause K. Barth et explique son attitude politique pendant et après la guerre. Puis un rapport de la direction d'Eglise discuté le 13 septembre 1950 devant le Grand Conseil, suivi d'une explication de M. Feldmann où ce magistrat attaque déjà très vivement la dite tendance théologique de K. Barth, la déclarant autoritaire et contraire, dans son esprit, non seulement à la Constitution de l'Eglise de Berne, mais à la conception d'un état démocratique. Des conférences et sermons sont cités à l'appui de ces accusations qui seront précisées plus bas.

K. Barth réagit

A la lecture des comptes rendus que les journaux bernois donnèrent de cette intervention, le professeur Barth se décide enfin à écrire à M. Feldmann. Il le fait un peu familièrement pour ne pas dramatiser l'affaire. Depuis longtemps il connaît ces attaques (toujours les mêmes) et

de travail. On comprend qu'il lui fallut du temps pour rédiger sa réponse, qui s'étend sur 39 pages. Il ne s'agit plus maintenant d'une conversation d'homme à homme, mais d'un véritable réquisitoire, avec pièces à l'appui, coupures de journaux, lettres datant de 1927, etc. Au reçu de ce mémoire, Barth répond qu'en suggérant un entretien personnel, il avait l'espoir d'humaniser un peu et aussi de « christianiser » le conflit ; devant cet acte d'accusation, il estime que les conditions ne sont pas réunies pour un contact vraiment utile. D'ailleurs, malgré tout le respect qu'il doit à un conseiller d'Etat, il a pourtant derrière lui quelques expériences qui lui permettent de refuser de se laisser entraîner dans une discussion placée sur ce terrain. Il renonce donc à sa proposition.

On peut regretter, à certains égards, que Barth n'ait pas répondu à ce mémoire. Mais toute son œuvre est déjà une réponse à ces attaques : il suffirait de la bien lire pour s'en convaincre. Et il faut reconnaître que ce réquisitoire ressemble fort aux actes d'accusation les plus implacables des Etats dictatoriaux.

Quels reproches ?

Quels sont donc ces reproches ? En premier lieu, naturellement, on l'accuse de *pro-communisme*, parce que la presse de gauche a souvent utilisé ses discours et que sa conférence de Berne, parue en français sous le titre « L'Eglise entre l'Est et l'Ouest », contiendrait un hommage à Staline. Pour autant que nous l'avons comprise, la position de Barth à l'égard du communisme est parfaitement claire, et l'on s'étonne qu'elle soit si souvent déformée dans les deux camps. Ce théologien parle en homme d'Eglise et pour les chrétiens ; il leur dit que le devoir de l'Eglise n'est pas, aujourd'hui, de mener avec l'Ouest une croisade contre le communisme. Pourquoi ? Parce que nous vivons actuellement dans une période de *reconstruction* ; ce qu'il faut, c'est de sauver la paix. En soutenant une campagne antirusse, l'Eglise ne fait qu'aggraver les causes d'incompréhension et de guerre ; de même, en encourageant une campagne antiaméricaine, elle approfondit le fossé. Or, l'Eglise doit maintenant travailler pour la paix dans les deux partis, en agissant de toutes ses forces pour jeter dans les deux camps des ferments de vérité, de justice, de compréhension mutuelle ; elle parviendra peut-être à

sympathie idéologique, mais pour ne pas perdre une occasion de leur parler. Il les a quittés dès qu'on a voulu l'utiliser. Malgré les instances de M. Joliot-Curie, il a refusé d'entrer dans le mouvement des partisans de la paix, dont il « déteste » la propagande et la croisade anti-américaine, plus propices à préparer la guerre que la paix. Il tient sa ligne entre les deux, pour construire, dans les deux, des possibilités d'entente qui sont notre seule chance de paix. Or, dans certains milieux, il suffit de ne pas être anticommuniste fanatique pour être taxé de communisme.

Intolérance ?

Le second reproche concerne son *intolérance*. Et d'abord son autoritarisme ! Reconnaissons que sur ce point, nos correspondants sont pour le moins à deux de jeu ! Le problème de la tolérance est très délicat. Si la tolérance signifie tout accepter et tout laisser faire, elle est contraire à l'Evangile (et l'Etat, dans ce sens, n'est pas particulièrement tolérant !). Les chrétiens ont une vérité à annoncer. Ils seront tolérants parce qu'ils savent ne pas pouvoir ni devoir imposer cette vérité, que Dieu seul peut faire accepter. Mais ils ne toléreront pas, en revanche, par souci de fidélité, que cette vérité soit déformée par leur faute. Il est des points sur lesquels on n'a tout simplement pas le droit de céder. Or, Barth estime qu'une certaine théologie moderne est en contradiction fondamentale avec les bases mêmes de la Réforme et de l'Evangile ; elle est un corps étranger dans le protestantisme, ce qui peut être aisément démontré par l'histoire. Ce n'est pas par intransigeance que les Réformateurs ont rejeté plusieurs tendances para-protestantes, c'est par fidélité à l'Evangile. De même Barth estime qu'en abandonnant certaines constantes chrétiennes, le protestantisme se détruit lui-même. Parer à ce danger n'est pas faire preuve d'autoritarisme, mais de fidélité.

Ici, la *Vie protestante* est citée comme un journal barthien ou pro-Barth, ce qui étonnera sans doute la rédaction ! Puis, on nous renvoie à l'un de ses articles, étrangement interprété. L'auteur soulignait simplement le fait que lorsqu'il prend position dans le domaine politique, Barth le fait en fonction de sa vocation de théologien et qu'il faut par conséquent l'écouter comme un docteur de l'Eglise et non seulement comme un politicien privé ; ce qui ne signifie

Un conflit délicat «L'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne»

par Jacques de Senarclens

Sous le titre «L'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne», la chancellerie de ce canton vient de publier les diverses pièces de la discussion qui s'est récemment déroulée entre le conseiller d'Etat M. Feldmann et le professeur K. Barth. Bien que plusieurs journaux suisses et étrangers se soient déjà exprimés avec plus ou moins de bonheur sur ce conflit délicat, il n'est peut-être pas inutile d'y revenir. De quoi s'agit-il ?

Attaques

Le conseiller d'Etat Feldmann fit, en mars dernier, au Grand Conseil bernois, une déclaration dans laquelle il accusait une certaine tendance théologique de nier la tolérance religieuse et de vouloir imposer sa conception du christianisme. Cette tendance menacerait d'établir à côté d'une Eglise confessionnelle une école confessionnelle. La direction du séminaire de Muristalden, attaquée par cette déclaration, répondit qu'elle n'avait rien à voir avec une telle tendance, à supposer que celle-ci existât; qu'elle approuvait la tolérance religieuse, excepté vis-à-vis de tendances qui mettent en question les fondements mêmes de l'Eglise; qu'elle ne prétendait pas imposer aux autres «son christianisme», mais conserver la liberté de déclarer clairement ce qu'elle considère comme vrai; qu'elle n'avait jamais tenté de transformer l'école d'Etat en une école confessionnelle.

Pour éclairer ce débat, la brochure nous offre d'autres documents: d'abord un exposé du directeur du séminaire en question qui met en cause K. Barth et explique son attitude politique pendant et après la guerre. Puis un rapport de la direction d'Eglise discuté le 13 septembre 1950 devant le Grand Conseil, suivi d'une explication de M. Feldmann où ce magistrat attaque déjà très vivement la dite tendance théologique de K. Barth, la déclarant autoritaire et contraire, dans son esprit, non seulement à la Constitution de l'Eglise de Berne, mais à la conception d'un état démocratique. Des conférences et sermons sont cités à l'appui de ces accusations qui seront précisées plus bas.

K. Barth réagit

A la lecture des comptes rendus de cette intervention, le professeur Barth se décide enfin à écrire à M. Feldmann. Il le fait un peu familièrement pour ne pas dramatiser l'affaire. Depuis longtemps il connaît ces attaques (toujours les mêmes!) qu'on lance contre sa théologie et sa personne. Il propose à M. Feldmann une conversation d'homme à homme pour essayer de se mieux comprendre. Le conseiller d'Etat répond avec assurance et fermeté: il accepte l'entrevue, mais propose qu'elle soit précédée par un échange de lettres. M. Barth lui répond le lendemain par six brèves questions. Cette lettre date du 26 septembre 1950. La réaction se fit attendre jusqu'au 5 février 1951. Feldmann s'excuse du retard, dû à une surcharge

de travail. On comprend qu'il lui fallut du temps pour rédiger sa réponse, qui s'étend sur 39 pages. Il ne s'agit plus maintenant d'une conversation d'homme à homme, mais d'un véritable réquisitoire, avec pièces à l'appui, coupures de journaux, lettres datant de 1927, etc. Au reçu de ce mémoire, Barth répond qu'en suggérant un entretien personnel, il avait l'espoir d'humaniser un peu et aussi de «christianiser» le conflit; devant cet acte d'accusation, il estime que les conditions ne sont pas réunies pour un contact vraiment utile. D'ailleurs, malgré tout le respect qu'il doit à un conseiller d'Etat, il a pourtant derrière lui quelques expériences qui lui permettent de refuser de se laisser entraîner dans une discussion placée sur ce terrain. Il renonce donc à sa proposition.

On peut regretter, à certains égards, que Barth n'ait pas répondu à ce mémoire. Mais toute son œuvre est déjà une réponse à ces attaques: il suffirait de la bien lire pour s'en convaincre. Et il faut reconnaître que ce réquisitoire ressemble fort aux actes d'accusation les plus implacables des Etats dictatoriaux.

Quels reproches ?

Quels sont donc ces reproches? En premier lieu, naturellement, on l'accuse de *pro-communisme*, parce que la presse de gauche a souvent utilisé ses discours et que sa conférence de Berne, parue en français sous le titre «L'Eglise entre l'Est et l'Ouest», contiendrait un hommage à Staline. Pour autant que nous l'avons comprise, la position de Barth à l'égard du communisme est parfaitement claire, et l'on s'étonne qu'elle soit si souvent déformée dans les deux camps. Ce théologien parle en homme d'Eglise et pour les chrétiens; il leur dit que le devoir de l'Eglise n'est pas, aujourd'hui, de mener avec l'Ouest une croisade contre le communisme. Pourquoi? Parce que nous vivons actuellement dans une période de *reconstruction*; ce qu'il faut, c'est de sauver la paix. En soutenant une campagne antirusse, l'Eglise ne fait qu'aggraver les causes d'incompréhension et de guerre; de même, en encourageant une campagne antiméricaine, elle approfondit le fossé. Or, l'Eglise doit maintenant travailler pour la paix dans les deux partis, en agissant de toutes ses forces pour jeter dans les deux camps des ferments de vérité, de justice, de compréhension mutuelle; elle parviendra peut-être ainsi à dissiper quelques malentendus, à détendre un peu la situation, à provoquer même une évolution, des deux côtés, en sorte que par l'action de l'Eglise, ces deux camps se rejoignent peu à peu, évitant la guerre. Barth estime que telle est, sommairement résumée, la mission prophétique de l'Eglise, aujourd'hui.

Ce qui ne signifie nullement qu'il approuve la dictature soviétique. S'il a accepté des rencontres avec des groupements communistes allemands après la guerre, ce n'était pas par une

couvrirent le lac Tanganyika. Les deux explorateurs, ensuite, comptaient se diriger vers le nord pour vérifier l'existence d'un autre lac, «grand comme une mer», dont leur avaient aussi parlé les traitants de la côte. Cependant Burton, accablé par la fièvre, ne put se mettre en route, et c'est à Speke qu'échut la gloire de découvrir l'Ukerewe, par lui baptisé Victoria-Nyanza. Lorsque Speke, quelques mois plus tard, retrouva, à Taborah, Burton, auquel il annonça avec orgueil le résultat de son voyage, celui-ci se montra sceptique et fit comprendre à son compagnon, en termes assez blessants, qu'il ne prenait point au sérieux sa découverte. Dès lors la brouille se mit entre les deux hommes dont les noms, à ironie, demeurent indissolublement liés l'un à l'autre, dans l'histoire de l'exploration africaine.

Nous voici bien loin du Mississipi et des quatre célibataires, deux de chaque sexe, qui, à la fin de juillet comptaient entreprendre la descente du «Père des eaux». Et, qui sait? «l'expérience sociologique» finira peut-être par un double mariage. Ainsi, elle aura servi à quelque chose!

René Gouzy.

sympathie idéologique, mais pour ne pas perdre une occasion de leur parler. Il les a quittés dès qu'on a voulu l'utiliser. Malgré les instances de M. Joliot-Curie, il a refusé d'entrer dans le mouvement des partisans de la paix, dont il «déteste» la propagande et la croisade anti-américaine, plus propices à préparer la guerre que la paix. Il tient sa ligne entre les deux, pour construire, dans les deux, des possibilités d'entente qui sont notre seule chance de paix. Or, dans certains milieux, il suffit de ne pas être anticommuniste fanatique pour être taxé de communisme.

Intolérance ?

Le second reproche concerne son *intolérance*. Et d'abord son autoritarisme! Reconnaissons que sur ce point, nos correspondants sont pour le moins à deux de jeu! Le problème de la tolérance est très délicat. Si la tolérance signifie tout accepter et tout laisser faire, elle est contraire à l'Evangile (et l'Etat, dans ce sens, n'est pas particulièrement tolérant!). Les chrétiens ont une vérité à annoncer. Ils seront tolérants parce qu'ils savent ne pas pouvoir ni devoir imposer cette vérité, que Dieu seul peut faire accepter. Mais ils ne toléreront pas, en revanche, par souci de fidélité, que cette vérité soit déformée par leur faute. Il est des points sur lesquels on n'a tout simplement pas le droit de céder. Or, Barth estime qu'une certaine théologie moderne est en contradiction fondamentale avec les bases mêmes de la Réforme et de l'Evangile; elle est un corps étranger dans le protestantisme, ce qui peut être aisément démontré par l'histoire. Ce n'est pas par intransigeance que les Réformateurs ont rejeté plusieurs tendances para-protestantes, c'est par fidélité à l'Evangile. De même Barth estime qu'en abandonnant certaines constantes chrétiennes, le protestantisme se détruit lui-même. Parer à ce danger n'est pas faire preuve d'autoritarisme, mais de fidélité.

Ici, la *Vie protestante* est citée comme un journal barthien ou pro-Barth, ce qui étonnera sans doute la rédaction! Puis, on nous renvoie à l'un de ses articles, étrangement interprété. L'auteur soulignait simplement le fait que lorsqu'il prend position dans le domaine politique, Barth le fait en fonction de sa vocation de théologien et qu'il faut par conséquent l'écouter comme un docteur de l'Eglise et non seulement comme un politicien privé; ce qui ne signifie nullement qu'on ne puisse pas le critiquer, mais que pour le faire, il convient de se placer sur ce terrain-là. M. Feldmann en déduit que cet auteur nous invite à écouter Barth comme un oracle indiscutable, comme Dieu lui-même et à lui obéir automatiquement, sans un mot. Quel contresens!

Antidémocratie ?

Le troisième reproche concerne l'attitude prétendument *antidémocratique* de Barth. L'argu-

ment est ici plus surprenant encore : une théologie qui enseigne le péché radical de l'homme ne peut former des démocrates, mais seulement préparer du gibier de dictature. Car la démocratie vit des impulsions bonnes qu'elle peut tirer de l'homme et développer en lui. Là, M. Feldmann s'en prend non seulement au « barthisme », mais à la Réforme elle-même. Ignore-t-il que la grâce libère l'homme de son esclavage naturel et que le chrétien, ainsi libéré, devient un homme nouveau, plus libre que tous les autres et désormais capable d'accomplir par la grâce des actions bonnes ? Ce paradoxe se trouve déjà chez saint Paul et l'on ne saurait ignorer la résistance que cette théologie-là a menée contre toutes les formes de fascisme. Dans sa dogmatique, Barth lutte sans cesse contre le despotisme ; sa brochure « Communauté chrétienne et Communauté civile » est sans doute l'exposé le moins autoritaire qui ait été écrit, du point de vue chrétien, sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Il ne manque pas une occasion de vanter le système politique suisse et déclare nettement dans le dernier tome de la *Dogmatique* (p. 529) qu'en cas d'attaque, la Suisse devrait être défendue par les armes.

M. Feldmann se trompe

Mais voici le reproche qui, à notre avis, est le seul valable : Barth se serait mis en opposition avec la Constitution de l'Eglise bernoise que M. Feldmann est chargé d'appliquer. L'Eglise de Berne est une Eglise nationale, en laquelle l'Etat exerce donc une certaine autorité. Tant que ce dernier ne profite pas de ses privilèges légaux, la situation est acceptable. Mais s'il s'avisait d'imposer à l'Eglise des attitudes et des déclarations incompatibles avec sa foi, cette dernière se verrait dans l'obligation de résister. C'est là une vieille histoire qui est redevenue actuelle ces dernières décennies : Barth en sait quelque chose. Et il est clair qu'en bonne doctrine l'Etat n'a pas le droit de faire pression de l'extérieur sur l'Eglise. Ici la « raison d'Etat » ne joue plus. Tant que l'Eglise est restée fidèle, l'Etat n'a pas réussi dans de telles tentatives. M. Feldmann se trompe s'il croit pouvoir imposer du dehors des vérités à l'Eglise. Ce faisant, il risque de déclencher un conflit séculaire que l'Etat ne doit pas gagner. Même quand il a été le plus fort, avec Constantin par exemple, il n'y a en réalité rien gagné, car il a obligé l'Eglise à être infidèle, ce qui n'est un profit pour personne. Si l'Eglise se trompe, l'Etat ne la corrigera pas par des ukases; le seul moyen de la remettre sur le droit chemin est de lui démontrer, de l'intérieur et par l'autorité des Ecritures, que son attitude est fautive. Il ne s'agit plus alors d'un conflit entre l'Eglise et l'Etat, mais d'un combat, à l'intérieur de l'Eglise, pour la vérité et contre l'erreur. En intervenant de l'extérieur, l'Etat ne peut qu'aggraver la situation.

Malentendus

Que reste-t-il de ce conflit ? Une série de malentendus sur une question sérieuse : la liberté et la fidélité de l'Eglise. Deux conceptions de la foi, de la théologie, de l'Eglise et de son action se sont ici affrontées. Ce conflit doit trouver une solution à l'intérieur de l'Eglise, pour le bien de l'Etat, mais non par son autorité. Car une Eglise uniquement soumise à son Chef sert l'Etat et la communauté, mieux que ceux-ci ne s'en rendent souvent compte.

Jacques de Senarclens.

TRABOLD 7, rue du Vieux-College
Tél. 4 83 18
Ses Anthracites et boulets belges réputés
PATIENCE ET BEAUJONG
Son MAZOUT de qualité TROPIC
escompte 5 % ou timbres jaunes (mazout excepté)

lutter contre l'emprise des monopoles

L'Iran plaide

L'Angleterre ayant approuvé, et d'ailleurs assez généraux, le principe de la nationalisation des monopoles qui entravent le développement des pays arriérés, le délégué iranien a déclaré alors que s'il y a quelque chose de valable dans les paroles prononcées au Conseil,



Feuilleton du JOURNAL DE GENEVE 8

Double assassinat dans la rue Morgue

Nouvelle d'Edgar Poe
Adapté par Baudelaire

Mon examen fut un peu plus minutieux, et cela, pour la raison que je vous ai donnée tout à l'heure. C'était le cas, je le savais, où il fallait démontrer que l'impossibilité n'était qu'apparente.

Je continuai à raisonner ainsi, — a posteriori. Les meurtriers s'étaient évadés par l'une de ces fenêtres. Cela étant, ils ne pouvaient pas avoir réassujéti les châssis en dedans, comme on les a trouvés; considération qui, par son évidence, a borné les recherches de la police dans ce sens-là. Cependant ces châssis étaient bien fermés. Il faut donc qu'ils puissent se fermer d'eux-mêmes. Il n'y avait pas moyen d'échapper à cette conclusion. J'allai droit à la fenêtre non bouclée, je retirai le clou avec quelque difficulté, et j'essayai de lever le châssis. Il a résisté à tous mes efforts; comme je m'y attendais. Il y avait donc, j'en étais sûr maintenant, un ressort caché; et ce fait, corroborant mon idée, me convainquit au moins de la justesse de mes prémisses, quelque mystérieuses que m'apparaissent toujours les circonstances relatives aux clous. Un examen minutieux me fit bientôt décou-

encore le champ de mes investigations. Il fallait que les assassins se fussent ennuis par l'autre fenêtre. En supposant donc que les ressorts des deux croisées fussent semblables, comme il était probable, il fallait cependant trouver une différence dans les clous, ou au moins dans la manière dont ils avaient été fixés. Je montai sur le fond de sangle du lit, et je regardai minutieusement l'autre fenêtre par-dessus le chevet du lit. Je passai ma main derrière, je découvris aisément le ressort; et je le fis jouer; — il était, comme je l'avais deviné, identique au premier. Alors, j'examinai le clou. Il était aussi gros que l'autre, et fixé de la même manière, enfoncé presque jusqu'à la tête.

Vous direz que j'étais embarrassé; mais si vous avez une pareille pensée, c'est que vous vous êtes mépris sur la nature de mes inductions. Pour me servir d'un terme de jeu, je n'avais pas commis une seule faute; je n'avais pas perdu la piste un seul instant; il n'y avait pas une lacune d'un anneau à la chaîne. J'avais suivi le secret jusque dans sa dernière phase, et cette phase, c'était le clou. Il ressemblait, dis-je, sous tous les rapports, à son voisin de l'autre fenêtre; mais ce fait, quelque concluant qu'il fût en apparence, devenait absolument nul, en face de cette considération dominante, à savoir que là, à ce clou, finissait le fil conducteur. Il faut, me dis-je, qu'il y ait dans ce clou quelque chose de défectueux. Je le touchai, et la tête, avec un petit morceau de la tige, un quart de pouce environ, me resta dans le doigt. Le reste de la tige était dans le trou où elle s'était cassée. Cette fracture était fort ancienne, car les bords étaient incrustés de rouille, et elle avait été opérée par un coup de marteau, qui avait enfoncé en partie la tête du clou dans le fond du châssis. Le ressort

retenue par le ressort, et la police avait attribué cette résistance au clou; aussi toute enquête ultérieure avait été jugée superflue.

La question, maintenant, était celle du mode de descente. Sur ce point, j'avais satisfait mon esprit dans notre promenade autour du bâtiment. Les cinq pieds et demi environ de la fenêtre en question, court une chaîne de paratonnerre. De cette chaîne, il eût été impossible à n'importe qui d'atteindre la fenêtre, à plus forte raison, d'entrer.

Toutefois, j'ai remarqué que les volets du quatrième étage étaient du genre particulier que les menuisiers parisiens appellent « ferrades », genre de volets fort peu usité aujourd'hui, mais qu'on rencontre fréquemment dans de vieilles maisons de Lyon et de Bordeaux. Ils sont faits comme une porte ordinaire (porte simple, et non pas à double battant), à l'exception que la partie inférieure est façonnée à jour et treillissée, ce qui donne aux volets une excellente prise.

Dans le cas en question, ces volets sont larges de trois bons pieds et demi. Quand nous les avons examinés du derrière de la maison, ils étaient tous les deux ouverts à moitié, c'est-à-dire qu'ils faisaient angle droit avec le mur. Il est présumable que la police a examiné comme moi les derrière du bâtiment; mais en regardant ces ferrades dans le sens de leur largeur (comme elle les a vues inévitablement), elle n'a sans doute pas pris garde à cette largeur même, ou du moins elle n'y a pas attaché l'importance nécessaire. En somme, les agents, quand il a été démontré pour eux que la fuite n'avait pu s'effectuer de ce côté, ne leur ont appliqué qu'un examen fort succinct.

Toutefois il était évident pour moi que le voleur appartenait à la fenêtre située au chevet de la

Ignore-t-il que la grâce libre de son esclavage naturel et que le chrétien, ainsi libéré, devient un homme nouveau, plus libre que tous les autres et désormais capable d'accomplir par la grâce des actions bonnes? Ce paradoxe se trouve déjà chez saint Paul et l'on ne saurait ignorer la résistance que cette théologie-là a menée contre toutes les formes de fascisme. Dans sa dogmatique, Barth lutte sans cesse contre le despotisme; sa brochure « Communauté chrétienne et Communauté civile » est sans doute l'exposé le moins autoritaire qui ait été écrit, du point de vue chrétien, sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Il ne manque pas une occasion de vanter le système politique suisse et déclare nettement dans le dernier tome de la *Dogmatique* (p. 529) qu'en cas d'attaque, la Suisse devrait être défendue par les armes.

M. Feldmann se trompe

Mais voici le reproche qui, à notre avis, est le seul valable: Barth se serait mis en opposition avec la Constitution de l'Eglise bernoise que M. Feldmann est chargé d'appliquer. L'Eglise de Berne est une Eglise nationale, en laquelle l'Etat exerce donc une certaine autorité. Tant que ce dernier ne profite pas de ses privilèges légaux, la situation est acceptable. Mais s'il s'avisait d'imposer à l'Eglise des attitudes et des déclarations incompatibles avec sa foi, cette dernière se verrait dans l'obligation de résister. C'est là une vieille histoire qui est redevenue actuelle ces dernières décennies: Barth en sait quelque chose. Et il est clair qu'en bonne doctrine l'Etat n'a pas le droit de faire pression de l'extérieur sur l'Eglise. Ici la « raison d'Etat » ne joue plus. Tant que l'Eglise est restée fidèle, l'Etat n'a pas réussi dans de telles tentatives. M. Feldmann se trompe s'il croit pouvoir imposer du dehors des vérités à l'Eglise. Ce faisant, il risque de déclencher un conflit séculaire que l'Etat ne doit pas gagner. Même quand il a été le plus fort, avec Constantin par exemple, il n'y a en réalité rien gagné, car il a obligé l'Eglise à être infidèle, ce qui n'est un profit pour personne. Si l'Eglise se trompe, l'Etat ne la corrigera pas par des ukases; le seul moyen de la remettre sur le droit chemin est de lui démontrer, de l'intérieur et par l'autorité des Ecritures, que son attitude est fautive. Il ne s'agit plus alors d'un conflit entre l'Eglise et l'Etat, mais d'un combat, à l'intérieur de l'Eglise, pour la vérité et contre l'erreur. En intervenant de l'extérieur, l'Etat ne peut qu'aggraver la situation.

Malentendus

Que reste-t-il de ce conflit? Une série de malentendus sur une question sérieuse: la liberté et la fidélité de l'Eglise. Deux conceptions de la foi, de la théologie, de l'Eglise et de son action se sont ici affrontées. Ce conflit doit trouver une solution à l'intérieur de l'Eglise, pour le bien de l'Etat, mais non par son autorité. Car une Eglise uniquement soumise à son Chef sert l'Etat et la communauté, mieux que ceux-ci ne s'en rendent souvent compte.

Jacques de Senarclens.

lutter contre l'emprise des monopoles.

L'Iran plaide

L'Angleterre ayant approuvé, et d'ailleurs assez généraux, le principe condamnant les monopoles qui entravent le développement des pays arriérés, le délégué déclare alors que s'il y a quelque chose des paroles prononcées au Conseil,

TRABOLD 7, rue du Vieux-Colège
Tél. 4 83 18
Ses Anthracites et boulets belges réputés
PATIENCE ET BEAUJONG
Son MAZOUT de qualité TROPIC
acompte 5 % ou timbres jaunes (mazout excepté)



Feuilleton du JOURNAL DE GENEVE 8

Double assassinat dans la rue Morgue

Nouvelle d'Edgar Poe
Adapté par Baudelaire

Mon examen fut un peu plus minutieux, et cela, pour la raison que je vous ai donnée tout à l'heure. C'était le cas, je le savais, où il fallait démontrer que l'impossibilité n'était qu'apparente. Je continuai à raisonner ainsi, — a posteriori. Les meurtriers s'étaient évadés par l'une de ces fenêtres. Cela étant, ils ne pouvaient pas avoir réassujéti les châssis en dedans, comme on les a trouvés; considération qui, par son évidence, a borné les recherches de la police dans ce sens-là. Cependant ces châssis étaient bien fermés. Il faut donc qu'ils puissent se fermer d'eux-mêmes. Il n'y avait pas moyen d'échapper à cette conclusion. J'allai droit à la fenêtre non bouclée, je retirai le clou avec quelque difficulté, et j'essayai de lever le châssis. Il a résisté à tous mes efforts; comme je m'y attendais. Il y avait donc, j'en étais sûr maintenant, un ressort caché; et ce fait, corroborant mon idée, me convainquit au moins de la justesse de mes prémisses, quelque mystérieuses que m'apparussent toujours les circonstances relatives aux clous. Un examen minutieux me fit bientôt découvrir le ressort secret. Je le poussai, et, satisfait de ma découverte, je m'abstins de lever le châssis. Je remis alors le clou en place et l'examinai attentivement. Une personne passant par la fenêtre pouvait l'avoir refermée, et le ressort aurait fait son office; mais le clou n'aurait pas été remplacé. Cette conclusion était nette et rétrécissait

encore le champ de mes investigations. Il fallait que les assassins se fussent enfuis par l'autre fenêtre. En supposant donc que les ressorts des deux croisées fussent semblables, comme il était probable, il fallait cependant trouver une différence dans les clous, ou au moins dans la manière dont ils avaient été fixés. Je montai sur le fond de sangle du lit, et je regardai minutieusement l'autre fenêtre par-dessus le chevet du lit. Je passai ma main derrière, je découvris aisément le ressort; et je le fis jouer; — il était, comme je l'avais deviné, identique au premier. Alors, j'examinai le clou. Il était aussi gros que l'autre, et fixé de la même manière, enfoncé presque jusqu'à la tête.

Vous direz que j'étais embarrassé; mais si vous avez une pareille pensée, c'est que vous vous êtes mépris sur la nature de mes inductions. Pour me servir d'un terme de jeu, je n'avais pas commis une seule faute; je n'avais pas perdu la piste un seul instant; il n'y avait pas une lacune d'un anneau à la chaîne. J'avais suivi le secret jusque dans sa dernière phase, et cette phase, c'était le clou. Il ressemblait, dis-je, sous tous les rapports, à son voisin de l'autre fenêtre; mais ce fait, quelque concluant qu'il fût en apparence, devenait absolument nul, en face de cette considération dominante, à savoir que là, à ce clou, finissait le fil conducteur. Il faut, me dis-je, qu'il y ait dans ce clou quelque chose de défectueux. Je le touchai, et la tête, avec un petit morceau de la tige, un quart de pouce environ, me resta dans le doigt. Le reste de la tige était dans le trou où elle s'était cassée. Cette fracture était fort ancienne, car les bords étaient incrustés de rouille, et elle avait été opérée par un coup de marteau, qui avait enfoncé en partie la tête du clou dans le fond du châssis. Je rajustai soigneusement la tête avec le morceau qui la continuait, et le tout figura un clou intact; la fissure était inappréciable. Je pressai le ressort, je levai doucement la croisée de quelques pouces; la tête du clou vint avec elle, sans bouger de son trou. Je refermai la croisée, et le clou offrit de nouveau le semblant d'un clou complet.

Jusqu'ici l'énigme était débrouillée. L'assassin avait fui par la fenêtre qui touchait au lit. Qu'elle fut retombée d'elle-même après la fuite, ou qu'elle eût été fermée par une main humaine, elle était

retenue par le ressort, et la police avait attribué cette résistance au clou; aussi toute enquête ultérieure avait été jugée superflue.

La question, maintenant, était celle du mode de descente. Sur ce point, j'avais satisfait mon esprit dans notre promenade autour du bâtiment. Les cinq pieds et demi environ de la fenêtre en question, court une chaîne de paratonnerre. De cette chaîne, il eût été impossible à n'importe qui d'atteindre la fenêtre, à plus forte raison, d'entrer.

Toutefois, j'ai remarqué que les volets du quatrième étage étaient du genre particulier que les menuisiers parisiens appellent « ferrades », genre de volets fort peu usité aujourd'hui, mais qu'on rencontre fréquemment dans de vieilles maisons de Lyon et de Bordeaux. Ils sont faits comme une porte ordinaire (porte simple, et non pas à double battant), à l'exception que la partie inférieure est façonnée à jour et treillissée, ce qui donne aux mains une excellente prise.

Dans le cas en question, ces volets sont larges de trois bons pieds et demi. Quand nous les avons examinés du derrière de la maison, ils étaient tous les deux ouverts à moitié, c'est-à-dire qu'ils faisaient angle droit avec le mur. Il est présomable que la police a examiné comme moi les derrière du bâtiment; mais en regardant ces ferrades dans le sens de leur largeur (comme elle les a vues inévitablement), elle n'a sans doute pas pris garde à cette largeur même, ou du moins elle n'y a pas attaché l'importance nécessaire. En somme, les agents, quand il a été démontré pour eux que la fuite n'avait pu s'effectuer de ce côté, ne leur ont appliqué qu'un examen fort succinct.

Toutefois il était évident pour moi que le volet appartenant à la fenêtre située au chevet du lit, si on le supposait rabattu contre le mur, se trouverait à deux pieds de la chaîne du paratonnerre. Il était clair aussi que, par l'effort d'une énergie et d'un courage insolites, on pouvait, à l'aide de la chaîne, avoir opéré une invasion par la fenêtre. Arrivé à cette distance de deux pieds et demi (je suppose maintenant le volet complètement ouvert), un voleur aurait pu trouver dans le treillage une prise solide. Il aurait pu dès lors, en lâchant la chaîne, en assurant bien ses pieds contre le mur et en s'élançant vivement, tomber dans la chambre, et

Rédacteur responsable: René Payot

Impr.-éditeur: S. A. du Journal de Genève à Genève